

E 2001 (C) 3/171

*Le Ministre de Suisse à Istanbul, H. Martin,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Ankara, 14 mai 1930

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 mai¹, qui m'a appris que vous partagiez mon point de vue vis-à-vis de l'emploi peu raisonnable que l'Association Suisse des Banquiers a fait de certaines informations financières émanant de moi-même.

M'occupant de façon spéciale des affaires économiques et financières depuis plus de vingt ans, il s'est créé entre moi et quelques grandes associations ou institutions suisses, des relations directes parmi lesquelles je puis citer la Banque Nationale, etc.

Ma correspondance avec le Professeur Bachmann, que je connais personnelle-

1. Cf. n° 17.

ment, est assez fréquente, et je dois avouer que je me trouverais dans une situation difficile s'il lui était fait entendre, soit par vous, soit par moi, que mes renseignements ne lui parviendront plus dorénavant par voie directe.

D'autre part, j'ai comme instructions de la Division du Commerce de lui faire tenir des copies de mes rapports d'intérêt général sur des sujets qui relèvent du domaine économique ou financier, pour le cas où ils ne seraient pas adressés d'emblée au Département de l'Economie Publique. De même, dès que je vois qu'une question traitée dans un rapport à un autre Département pourrait peut-être vous intéresser, je ne manque pas de vous le faire parvenir. Au cours de toute ma carrière, il m'a été donné à entendre que les Légations doivent considérer comme un devoir d'envoyer directement aux Départements compétents les copies de rapports adressés à un Département, mais qui en intéresseraient aussi un autre. Vous m'obligeriez dès lors en me faisant connaître les règlements en cette matière, afin que je ne sois pas exposé à un rappel de la Division du Commerce.

J'ajoute que lorsque votre lettre du 6 mai m'est parvenue, je venais justement d'écrire à la Division du Commerce, au Département des Finances et à la Banque Nationale Suisse, au sujet de la question des coupons de la Dette Ottomane et des finances turques², objet de ma dépêche N° 1964 du 10 de ce mois³.

2. *Remarque marginale du Chef de la Division des Affaires étrangères, P. Dinichert:*

M. Martin ignore-t-il que c'est le Département politique qui est, à proprement parler, le Département *compétent* en ces matières!! *Sur la Dette ottomane, cf. l'annexe au n° 230.*

3. *Non retrouvé.*